

PROGRAMME DE FORMATION ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

Public concerné :

Tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation et aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

Prérequis :

Sans prérequis de qualification ni d'ancienneté.

Conditions d'accès : Avoir trouvé un employeur.

Modalités et délais d'accès :

L'inscription à la formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat, l'employeur et l'organisme de formation. Ce contrat doit être signé dans les 3 mois après le début de la formation pour permettre l'inscription.

Les étudiants déjà inscrits en formation initiale ont la possibilité de changer de parcours à tout moment et de passer en apprentissage, sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Objectifs : Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social atteste des compétences requises pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

La formation permet au stagiaire d'être en capacité :

- de repérer les besoins et les attentes des personnes accompagnées en identifiant les situations du quotidien créant un état de dépendance physiques, psychiques et/ou sociales ;
- d'apporter une réponse individualisée et adaptée à la personne en situation de vulnérabilité ;
- de travailler en équipe pluridisciplinaire en lien avec le projet d'établissement et le projet personnalisé ;
- de questionner sa pratique professionnelle dans la construction d'une identité professionnelle.

La formation préparant au Diplôme d'Etat d'AES se déroule sur 14 ou 18 mois, alternant temps de formation au CFA et emploi.

La formation théorique comprend 567 heures.

Un stage de 4 semaines de préférence hors du terrain employeur peut venir compléter l'expérience sur le terrain emploi.

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap.

HETIS CAMPUS VAR – accessible aux personnes en situation de handicap.

Modalités de partenariat CFA / employeur :

Le CFA organise des rencontres au sein de la structure employeur, à minima une fois par année de formation, afin d'échanger sur le parcours de l'apprenti.

Le CFA est en lien direct avec le Maître d'apprentissage désigné et le convie à des rencontres, appelées « comités de liaison », organisées 2 fois par an.

Encadrement :

L'équipe qui accompagne les étudiants se structure autour d'un chef de Département et de 5 cadres pédagogiques. Chacun d'entre eux est référent d'un domaine de formation. Par ailleurs, des vacataires-spécialistes de certaines thématiques ou professionnels du champ social et médico-social interviennent au sein de la formation.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphi de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les stagiaires peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des stagiaires.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose plus de 5000 ouvrages, une soixantaine d'abonnements réguliers et 560 mémoires référencés puis une

vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et ils ont la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques :

Le projet de l'institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)
- E-learning

Contenu :

La formation théorique comprend cinq blocs de compétences (BC) référés aux cinq, d'une durée totale de 567 heures.

La répartition du volume de formation théorique par domaine est la suivante :

- DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne »
112 heures d'enseignements ;
- DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : *91 heures d'enseignements ;*
- DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »
105 heures d'enseignements ;
- DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »
147 heures d'enseignements ;

- DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » *91 heures d'enseignements.*

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning :

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogies et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.

Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
- Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.

L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :

- Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
- Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
- Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation :

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance :

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités de certification par bloc de compétences :

- **Bloc de compétences n°1 :**

1ère épreuve : **Etude de cas pratique** : *Ecrit : Coef.2*

2ème épreuve : Présentation d'un **dossier de pratique professionnelle** - *Oral : Coef.1*

- **Bloc de compétences n°2 : Etude de cas pratique** : *Oral : Coef.1.*
- **Bloc de compétences n°3 : Projet d'animation sociale et citoyenne**- *Oral : Coef.1*
- **Bloc de compétences n°4 : Projet de la personne** *Oral : Coef.1.*
- **Bloc de compétences n°5 : Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication** - *Ecrit : Coef.1.*

Modalités d'évaluation :

- **Entrée en formation :**

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Dépôt du dossier de candidature
- Effectuer un entretien de positionnement

- **Evaluation :**

- Evaluation intermédiaire par différentes modalités (devoir sur table, participation à des ateliers d'analyse de la pratique ...)
- Contrôle continu selon le référentiel de certification
- Certification au cours du cycle de formation et à son issue
- Obtention de l'AFGSU (21 heures)

Les stagiaires de la formation doivent valider les 5 blocs de compétences, séparément, afin d'obtenir le DEAES, de niveau 3, délivré par la DREETS.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves

finale (écrites et orales) selon le domaine de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Sanction :

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

Coût pédagogique : par année de contrat.

- Secteur privé : NPEC¹ France Compétences : entre 6 000€ et 7 640€ (selon les secteurs d'activité) prise en charge par OPCO
- Secteur public : NPEC CNFPT : 6000€ prise en charge à 100% si accord de prise en charge (APC) par le CNFPT.
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation, ANFH...)

Contact :

Mail : cfa@hetis.fr

Téléphone : 04 92 07 73 24

¹ NPEC : Niveau de Prise En Charge